

**123 SOLEIL**

**Société par actions simplifiée  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 30 Boulevard Haussmann,  
75009 PARIS  
995 381 563 RCS de Paris**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 01/01/2026**

L'an 2026,  
Le 1<sup>er</sup> janvier,  
A 14H,

Les associés de la Société 123 SOLEIL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par voie électronique, conformément aux dispositions statutaires,

Il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

La société ABASTADO EXPERTISE, SUARL au capital de 1 000 €, immatriculé au RCS Nanterre n° 889 396 750, représenté par Monsieur ABASTADO David.

Et la société JW, SASU, au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS Paris n° 941 363 327, représentée par Monsieur Jonathan Wormser,

Total des actions des associés présents ou représentés : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ABASTADO David en sa qualité de représentant légal de la société ABASTADO EXPERTISE, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,

- Les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Approbation des modifications statutaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1er janvier et 31 décembre, de prolonger de 11 mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 12 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 23 des statuts de la manière suivante :

#### **ARTICLE 23 - EXERCICE SOCIAL**

« L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.  
Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 décembre 2026.

En outre, les actes accomplis pour le compte de la société pendant la période de constitution et repris par celle-ci seront rattachés à cet exercice. »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

La société ABASTADO EXPERTISE  
Représentée par Monsieur ABASTADO David

Signé par :  
  
EC97F3EA2DDE423...

La société JW  
Représentée par Monsieur Jonathan Wormser

Signé par :  
  
2848C80B41AC49E...